

Le 18 février 2019

Le CNPS publie la nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux pour la période 2019-2024

Lundi 18 février 2019, le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) a publié la **stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux pour la période 2019-2024**. Cette nouvelle feuille de route quinquennale s'inscrit dans la continuité de la première stratégie nationale, présentée en octobre 2015, dont les objectifs ont été majoritairement remplis.

Cette stratégie a été définie à l'issue d'un large processus de concertation comprenant l'ensemble des acteurs du marché, et coordonné par le CNPS durant le second semestre 2018. Les échanges ont fait émerger trois enjeux principaux : **la multiplication des solutions de paiement pouvant conduire à une fragmentation des solutions de marché, la sécurité des transactions et le besoin de renforcement de la filière européenne des paiements** – auxquels la nouvelle stratégie devra répondre, dans un contexte de mutation rapide des marchés français et européen des paiements.

Ce constat a permis de définir 3 grandes priorités pour la période 2019-2024, validées par le CNPS dans sa réunion du 12 novembre 2018 :

- Poursuivre, dans la continuité de la précédente stratégie, les travaux de promotion des moyens de paiements dématérialisés et sécurisés au service de l'économie, tels les paiements par carte sans contact ou encore le virement instantané, tout en assurant leur accessibilité à tous les publics ;
- Conforter l'innovation par la sécurité et la sécurité par l'innovation, pour favoriser l'émergence des nouvelles pratiques de paiement dans un environnement de confiance, comme la facturation électronique ou encore les nouvelles technologies que sont l'intelligence artificielle et le *big data* au service des paiements ;
- Concourir à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements, en renforçant la coopération entre acteurs de marché pour des solutions de paiement européennes.

L'ensemble des précédents travaux du Comité, la nouvelle stratégie nationale ainsi que ce communiqué de presse sont disponibles sur le site internet du CNPS : www.comite-paiements.fr

Contacts presse :

Banque de France : Service de la Communication externe et digitale - Tél : 01 42 92 39 00

e-mail : service.de.presse@banque-france.fr - www.banque-france.fr

FBF : Benoît Danton – Tél : 01 48 00 50 70

e-mail : bdanton@fbf.fr - www.fbf.fr - www.banques-sepa.fr

AFTE : Véronique Nassour – Tél : 01 42 81 44 55

e-mail : veronique.nassour@afte.com - www.afte.com

Le Comité national des paiements scripturaux est une enceinte de concertation créée en avril 2016 dont l'objectif principal est de coordonner la mise en œuvre de la stratégie française sur les moyens de paiement. Le Comité rassemble de manière équilibrée les représentants du secteur des moyens de paiement, côté offre et demande, ainsi que ceux des institutions publiques impliquées dans ces sujets. Il est présidé par la Banque de France. La Fédération bancaire française et l'Association française des trésoriers d'entreprises en assurent conjointement la vice-présidence.